

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
SESSION 2023-2024

16 AVRIL 2024

PROPOSITION DE DÉCRET¹

INSTAURANT UN MASTER DE SPÉCIALISATION EN ENSEIGNEMENT
MULTILINGUE ET PRÉPARANT LES FUTURS ENSEIGNANTS À ENSEIGNER EN
IMMERSION DANS L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, DES HÔPITAUX UNIVERSITAIRES, DE L'AIDE À
LA JEUNESSE, DES MAISONS DE JUSTICE, DE LA JEUNESSE ET DE LA
PROMOTION DE BRUXELLES

PAR MME RACHEL SOBRY

¹ Voir doc. 521 (2022-2023) n°1.

TABLE DES MATIÈRES

1	Commission du 23 mai 2023	3
1.1	Présentation de la proposition de décret par Mme Vandorpe, co-auteure ..	3
1.2	Discussion générale	5
2	Commission du 16 avril 2024	9
2.1	Rappel de la proposition de décret par Mme Vandorpe, co- auteure.....	9
2.2	Reprise de la discussion générale	10
2.3	Vote sur les articles	14
2.4	Vote sur l'ensemble et confiance.....	14

Mesdames et Messieurs,

Votre commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles a examiné, au cours de sa réunion du 16 avril 2024, la proposition de décret instaurant un master de spécialisation en Enseignement multilingue et préparant les futurs enseignants à enseigner en immersion dans l'enseignement obligatoire, déposée par Mme Vandorpe Mathilde, Mme Schyns Marie-Martine, M. Crucke Jean-Luc, M. Dispa Benoît, M. de Lamotte Michel et M. Kompany Pierre (doc. 521 (2022-2023) n° 1).²

1 Commission du 23 mai 2023

1.1 Présentation de la proposition de décret par Mme Vandorpe, co-auteure

Cette proposition de décret vise à créer un nouveau master de spécialisation en enseignement multilingue qui préparerait les futurs enseignants à enseigner en immersion dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire.

Selon l'auteure, cette proposition apparie les matières de l'enseignement supérieur et de l'enseignement obligatoire, puisque c'est bien dans le supérieur qu'on forme les personnes qui un jour donneront cours aux élèves de maternel, primaire et secondaire.

² Ont participé aux travaux de la commission :

- M. Casier, M. Fontaine, Mme Kapompole, Mme Mengoni, Mme Roberty
- Mme Sobry, M. Tzanetatos, M. Weytsman
- M. Demeuse, M. Disabato
- M. Beugnies, Mme Pavet (en remplacement de Mme Vandevoorde)
- M. de Lamotte, M. Dispa (en remplacement de M. Kompany)

Ont assisté aux travaux de la commission :

- Mme Bernard, M. Kerckhofs, M. Köksal, M. Lux, Mme Nikolic, M. Wahl, membres du Parlement
- Mme Bertieaux, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles
- Mme Lonnoy, cheffe de cabinet adjointe de Mme la ministre Bertieaux
- M. Stolz, chef de cabinet de Mme la ministre Bertieaux
- Mme Leprince, secrétaire politique du groupe PS
- M. Knaepen, secrétaire politique du groupe MR
- Mme Geels, secrétaire politique du groupe ECOLO
- M. Ameloot, collaborateur du groupe PS
- Mme Moray, collaboratrice du groupe MR
- Mme Fraipont, collaboratrice du groupe ECOLO
- M. Hevesi, collaborateur du groupe PTB
- Mme Mallia, collaboratrice du groupe Les Engagés
- M. Meeus, collaborateur du groupe Les Engagés

Au regard de la pénurie sévère actuelle d'enseignants à ces niveaux d'étude, ce sujet est particulièrement prégnant. Le Gouvernement, par la voix de Mme Désir, s'y est attaché trop faiblement selon les Engagés qui ont proposé 16 pistes pour compléter et accélérer la lutte contre la pénurie, à travers une proposition de résolution³, rejetée par la majorité.

Le décret du 7 février 2019 (dit décret FIE du ministre Marcourt) définissant la formation initiale des enseignants prévoyait l'instauration d'un master de spécialisation à dominante linguistique préparant les futurs enseignants à enseigner en immersion. Ce master de spécialisation correspondait aux recommandations formulées en 2017 par l'Organe d'observation et d'accompagnement de l'enseignement en immersion, en matière de formation initiale des enseignants se destinant à enseigner leurs disciplines dans une des trois langues prévues par le décret du 12 mai 2017. Dans ses rapports triennaux, le Service général de l'Inspection (SGI) pointe à de multiples reprises que les enseignants désignés pour ces cours maîtrisent bien soit le contenu, soit la langue cible, mais plus rarement les deux. Ce constat doit être corrélé avec la pénurie de candidats disposant du titre requis comprenant la composante pédagogique et le niveau de compétence linguistique. Le master de spécialisation à dominante linguistique visait à pallier ces manquements dans la formation initiale des enseignants, pointés également par l'Organe depuis sa création. Le Gouvernement précédent avait suivi cet avis en intégrant le master précité à la réforme de la formation initiale.

Le dernier rapport du SGI souligne que « la difficulté majeure [du dispositif d'apprentissage en immersion] se situe au niveau du recrutement et de la stabilité des équipes éducatives. En effet, seulement 58 % des enseignants dans les écoles fondamentales de l'échantillon et 34 % des enseignants dans les écoles secondaires de l'échantillon disposent des titres pédagogiques et linguistiques requis. »

La nouvelle majorité, dans sa volonté d'ajuster la réforme de la formation initiale des enseignants en février 2019, a supprimé toute une série de masters de spécialisation, dont ce master de spécialisation à dominante linguistique, pour n'en garder que trois : deux masters de spécialisation en Enseignement et un master de spécialisation en formation d'enseignants.

La volonté des Engagés est de trouver des solutions à la pénurie d'enseignants et en particulier à la pénurie d'enseignants capables de dispenser les matières prévues dans le cursus des élèves de la 3e maternelle à la fin du secondaire dans les classes d'immersion.

³ Proposition de résolution visant à accélérer la lutte contre la pénurie d'emplois dans l'enseignement obligatoire, doc 501 (2022-2023) n° 1

Dès les premières séances d'auditions de la sous-commission de l'Éducation, faisant office d'États généraux de l'immersion, les experts académiques, la représentante de l'Organe et l'inspection ont indiqué qu'il est capital de disposer d'une formation linguistique et pédagogique à destination des candidats à l'enseignement d'une discipline donnée dans le cadre de l'apprentissage en immersion (EMILE/CLIL). Le Pr P. Van Craem a, lors de la première séance, mis en avant les aspects novateurs et positifs de l'apprentissage d'une matière en immersion linguistique, pour le développement cognitif des jeunes. D'autres études académiques vont dans le même sens.

La députée ajoute que cette proposition a d'autant plus de sens aujourd'hui que, à la suite de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et la disjonction des calendriers des trois communautés, nombre d'enseignants flamands engagés dans les écoles « en immersion » ont déjà quitté les écoles francophones, renforçant une situation déjà fort compliquée dans le passé. D'autres observent l'évolution de la situation politique, espérant que les calendriers se rapprocheraient. Ils annoncent retourner dans les écoles du Nord du pays, pour avoir les mêmes congés que leurs enfants... Cela ne leur pose aucun problème, vu que la pénurie sévit aussi en Flandre.

Juridiquement, la proposition vise donc à réintroduire les dispositions relatives aux masters de spécialisation en Enseignement à dominante linguistique de sections 1, 2 et 3, abrogées par le décret de 2022, en la modifiant légèrement. Elle étend par ailleurs cette formation à la section 4, ce que le décret « Marcourt » n'envisageait pas, pour des raisons restées inexplicées et qui lui semblent discriminatoires.

1.2 Discussion générale

Mme Sobry rappelle que le MR prône l'apprentissage des langues dès le plus jeune âge, comme outil d'émancipation tant au niveau personnel qu'au niveau professionnel. La présente proposition part de la louable intention de tenter de mettre fin à une situation de pénurie des professeurs de langues dans l'enseignement en immersion. Néanmoins, elle estime cette demande prématurée au regard des auditions que la commission de l'Éducation mène sur l'immersion. Elle juge essentiel d'entendre d'abord les opérateurs de formation qui, rappelle-t-elle, sont à la base de la suppression de ces masters de spécialisation du décret FIE. Ces derniers estimaient les difficultés opérationnelles et organisationnelles trop importantes. Le gouvernement a donc décidé, après avoir entendu ces experts, de supprimer ces formations, à la plus-value jugée modeste.

La députée se demande comment les auteurs de la proposition de décret envisagent de trouver les fonds nécessaires au financement de ce master. En effet, la proposition des Engagés implique la création d'une dizaine de formations. Outre la

maitrise de la langue d'immersion (anglais, néerlandais, allemand), l'enseignant doit également maîtriser les matières qu'il enseignera en immersion. La mise en place de la combinaison de chaque langue avec chaque groupe de matières, en fonction du niveau dans lequel il enseignera, demandera une mise en œuvre organisationnelle complexe pour les opérateurs de formation et représentera un coût important, d'autant plus que les auteurs de la proposition veulent étendre ce master à la section 4. Elle rappelle que l'argument budgétaire a été prépondérant dans la décision de supprimer certaines formations.

Pour ces trois raisons – l'élément budgétaire, l'importance des auditions menées sur l'immersion et l'avis négatif des opérateurs de formation – le groupe MR ne souscrira pas à la proposition des Engagés.

M. Beugnies souligne que l'enseignement des langues revêt une grande importance aux yeux du PTB. Il permet les échanges entre diverses populations et améliore les compréhensions mutuelles. En Belgique plus particulièrement, le bilinguisme est un facteur d'unité et c'est fondamental pour le PTB. Il pense donc que tous les efforts doivent être faits pour que les objectifs de maîtrise des langues soient atteints et regrette par ailleurs que ce ne soit pas le cas pour l'instant. Le gouvernement vient de faire marche arrière par rapport à l'introduction de cours des langues dès la 3ème primaire « par manque d'anticipation » selon une spécialiste de l'apprentissage des langues qui déplorait pas plus tard qu'à la fin de la semaine dernière que « aujourd'hui, les enseignants n'ont pas les moyens d'atteindre leurs objectifs ». Le gouvernement manque donc clairement d'ambition en la matière.

Si l'immersion n'est pas la seule méthode d'apprentissage des langues, il est de plus en plus admis par les spécialistes que c'est sans doute la plus efficace. Il est vrai que l'immersion présente un risque, souvent pointé à juste titre par les syndicats, de renforcement du marché scolaire. Certaines écoles utilisent en effet l'immersion pour se démarquer face à ce qu'il faut bien appeler la concurrence. Or, ce marché scolaire est une des principales sources d'inégalités sociales à l'école. Le PTB estime important de mieux réguler les inscriptions et de limiter la concurrence.

A cette fin, la généralisation de l'immersion peut représenter une solution. Malheureusement cette option n'est manifestement pas réaliste à l'échelle de la Communauté française, le PTB propose d'imposer l'immersion là où le bilinguisme revêt une importance encore plus cruciale, comme à Bruxelles.

Quoi qu'il en soit, les enseignants amenés à travailler en immersion doivent être les mieux préparés possible. Il est donc important de répondre aux difficultés pointées tant par les services d'inspection que par l'Organe d'observation et d'accompagnement de l'enseignement en immersion. A cette fin, le PTB soutient l'idée de créer un master de spécialisation en enseignement multilingue, ainsi que le

prévoyait d'ailleurs le décret du 7 février 2019 définissant la formation initiale des enseignants et soutiendra la proposition de décret des Engagés.

M. Casier partage avec l'auteure ses considérations générales, comme l'importance du bilinguisme, l'importance de la formation, les difficultés de trouver des enseignants, etc. Il rejoint les propos de M. Beugnies sur l'importance du bilinguisme et admet, au vu des constats, le retard de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur ce sujet et l'importance de mettre tous les moyens possibles pour tendre vers un objectif de bilinguisme.

Néanmoins, il partage les conclusions de Mme Sobry quant à la proposition de décret ici présentée. Le PS déplore l'analyse de ce texte alors qu'en ce moment se tiennent dans ce Parlement les Etats généraux de l'immersion. Les auditions des acteurs de terrain doivent permettre aux parlementaires de faire un état des lieux de la situation, de mettre en avant les freins au développement de cette pédagogie et in fine de formuler des recommandations. Analyser une mesure sans même avoir entendu les acteurs en charge de la formation lui semble non-respectueuse des travaux en cours au sein de la commission de l'Education et des personnes qui seront amenées à s'y exprimer.

Ainsi, ce texte reprend une proposition de certains intervenants tout en faisant abstraction des autres.

Parmi les autres pistes, il cite :

- le renforcement de la formation continue ;
- le renforcement de la formation initiale des profs de langue via l'introduction de pratiques pédagogiques propres à l'immersion ;
- le développement de certificat interuniversitaire et leur reconnaissance par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- une meilleure appréhension par les enseignants de la logique des référentiels qui s'inscrivent dans le cadre de référence européen qui promeut une approche plus globalisée de la langue ;
- le renforcement de la formation des conseillers pédagogiques ;
- une meilleure mise en avant des formations existantes en matière d'immersion comme le module théorique relatif à la didactique en immersion ;
- le développement de formation bilingue à l'instar de ce qui a été mis en place à Francisco Ferrer ;

- etc.

Par rapport à cette proposition plus spécifique, « il ne nous semble pas opportun d'ouvrir une brèche dans l'organisation de nouveaux masters de spécialisation. La suppression de ces nombreuses formations était justifiée par des demandes des acteurs quant à la complexité organisationnelle que cela représentait ».

Discuter ce jour de cette proposition de décret lui semble donc contre-productif d'une part au niveau de la méthodologie et de l'agenda parlementaire au regard des auditions en cours, d'autre part, par rapport aux acteurs qui devront mettre en œuvre cette disposition, alors qu'ils étaient demandeurs de la suppression de ces masters de spécialisation.

Le groupe PS s'opposera donc à cette proposition de décret, non pas en ce qui concerne ses objectifs généraux ou la logique sous-tendue, mais bien sur le texte présenté selon un timing à ses yeux inappropriés.

M. Disabato soutient les différents arguments défendus par ses collègues à l'encontre de ce texte, notamment les pistes de solutions évoquées par M. Casier par rapport à la problématique importante du bilinguisme. Il partage l'avis de ses collègues par rapport au timing actuel, concomitant aux Etats généraux du multilinguisme et de l'immersion. Il préfère attendre d'avoir une vue globale de la problématique après avoir entendu les nombreux acteurs prévus par ces auditions et notamment les opérateurs de formation.

Mme Vandorpe remercie les parlementaires pour l'intérêt porté au dossier et relève trois arguments avancés par ces derniers.

Au niveau du budget, la députée rappelle que sous la législature précédente, ce budget avait été prévu et prévoyait donc la faisabilité de ces formations. Cette faisabilité avait été confirmée par le professeur Hiligsmann de l'UCLouvain, qui a été auditionné et a participé à la rédaction de la proposition de décret. Il estimait que la création de ce master était faisable sans pour autant multiplier les formations et les crédits de cours.

Concernant le timing, elle indique que la présente proposition de décret avait été rédigée avant les auditions sur les Etats généraux de l'immersion. Au fil des auditions, Mme Vandorpe a questionné les experts en ce sens et au vu du consensus des personnes auditionnées par rapport à la question, elle a jugé opportun de demander de mettre cette proposition de décret à l'ordre du jour. Elle entend cependant que ses collègues préféreraient que cette proposition soit abordée dans une vision plus globale et propose que le texte ne soit pas mis aux voix aujourd'hui. Elle demande cependant, au niveau des auditions des Etats généraux, que cette question

soit plus précisément abordée afin de disposer de davantage d'arguments, positifs ou négatifs, pour mieux objectiver les points à défendre.

Elle indique néanmoins être surprise par les arguments avancés par le groupe socialiste, qui semble renier les points défendus à l'époque par le ministre Marcourt. Elle peut néanmoins entendre que les opinions évoluent au fil des années. Elle regrette que le PTB limite la possibilité de mettre en place les conditions de l'immersion uniquement à Bruxelles, alors que toutes les communes situées à la frontière linguistique sont également prioritairement concernées.

Elle demande donc que le texte soit remis à l'arrière et d'y revenir une fois les conclusions des Etats généraux de l'immersion remises.

Le **président** valide cette demande et conclut les travaux relatifs à cette proposition.

2 Commission du 16 avril 2024

2.1 *Rappel de la proposition de décret par Mme Vandorpe, co-auteure*

Mme Vandorpe entame la reprise de la discussion relative à la proposition de décret déposée par les Engagés en rappelant que son objectif est de créer un nouveau master de spécialisation en enseignement multilingue qui préparerait les futurs enseignants à enseigner en immersion dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire.

Ce texte avait été déposé en parallèle à d'autres textes en commission éducation, puisqu'étroitement liés. A la suite de ces dépôts de propositions de textes, des auditions ont été menées dans le cadre d'États généraux de l'immersion.

A l'issue de l'inscription de ce texte à l'ordre du jour de la commission du 23/05/2023, la commission avait demandé de terminer les auditions et de publier le rapport de ces auditions et les conclusions avant de voter le texte.

La commission ayant voté le rapport des Etats généraux⁴ le 20/03/2024, Mme Vandorpe a donc sollicité la réinscription du texte à l'ordre du jour de la commission. Elle rappelle le contexte de pénurie aggravée des enseignants en langue qui s'est encore accentuée avec la désynchronisation du calendrier scolaire. Les dispositions contenues dans la proposition permettront de faire évoluer les choses et de former quelques enseignants supplémentaires. En effet, le décret de 2019, dit décret Marcourt sur la formation initiale des enseignants, prévoyait ce master de

⁴ Rapport de commission relatif aux « Etats généraux de l'immersion », doc 687 (2023-2024) n° 1

spécialisation à dominante linguistique, sur la base des recommandations de l'organe d'observation en immersion et d'un rapport du service général d'inspection. Ces derniers soulignaient la difficulté que l'on rencontrerait au niveau du recrutement ou de la stabilité des équipes éducatives, et faisaient remarquer que les enseignants ne disposaient pas nécessairement du titre pédagogique requis ou que les enseignants en immersion maîtrisaient soit la langue cible, soit le cours donné, mais plus rarement les deux. C'est ainsi que le décret Marcourt prévoyait ce master en spécialisation. Or lors de cette législature, la nouvelle majorité, dans sa volonté d'ajuster la réforme de la formation initiale des enseignants en février 2019, à supprimer ce master du décret. Cette proposition de décret propose de réinstaurer ces dispositions.

Dans le cadre des auditions des Etats généraux de l'immersion, Mme Vandorpe a systématiquement posé la question aux enseignants, aux directions, aux représentants des PO, aux chercheurs et aux académiques de l'utilité de cette disposition. La députée indique avoir relu l'ensemble des propos des personnes auditionnées. Le professeur Hilgsmann de l'UCLouvain s'est montré particulièrement intéressé par la proposition des Engagés, mais les réponses des autres acteurs étaient donc plus nuancées mais assez pragmatiques, ouvrant aussi d'autres perspectives, mais sans que celles-ci ne soient incompatibles avec le retour du master de spécialisation en enseignement tel qu'il figurait au départ dans le décret Marcourt. C'est pourquoi la députée revient aujourd'hui avec cette proposition auprès de la commission, même si elle ne se retrouvait pas en tant que telle dans les propositions de recommandations communes formulées par la commission, même si tout le monde a pu entendre l'intérêt d'ouvrir les différentes possibilités pour pouvoir amener des enseignants supplémentaires en langue et en immersion.

2.2 Reprise de la discussion générale

Mme Kapompole confirme que les auditions relatives à l'immersion ont mis en lumière une demande quasi unanime des acteurs d'être davantage soutenus. Elle salue en cela le texte déposé par les Engagés. Mais pour le groupe socialiste, ce soutien doit passer par la mise en place d'outils spécifiques à l'immersion. Elle précise que le renforcement de la formation initiale et continue fait également partie des demandes des différentes personnes auditionnées. Toutefois, Mme Vandorpe a eu l'honnêteté de rappeler que la manière de renforcer la formation initiale et continue, ne faisait pas l'unanimité puisque plusieurs pistes d'ailleurs ont été mises sur la table, comme d'une part, l'introduction d'unités d'enseignement obligatoire ou optionnelles dédiées spécifiquement à l'immersion, et d'autre part le soutien au déploiement de certificats ou encore le master de spécialisation. Alors, dans les recommandations déposées en conclusion de ces Etats généraux de l'immersion, le PS a tranché pour les 2 premières propositions. Le groupe socialiste préfère éviter de réintroduire des

Masters de spécialisation comme prévu lors de la version précédente de la formation initiale des enseignants. Pourquoi ? Parce qu'ils étaient au nombre de 40 et rendaient l'organisation de la formation initiale très compliquée. La députée relève que lors de ces auditions, il a été signalé que ces Masters de spécialisation ne rencontraient pas toujours le public escompté. Pour terminer de façon constructive son intervention, je dirais que tout d'abord, la députée plaide pour davantage de soutien pour les certificats Inter Hautes Ecoles car ils ont déjà le bénéfice d'être en place ou d'être plus faciles à organiser.

Compte tenu de ces éléments, le groupe socialiste ne soutiendra pas ce texte.

M. Beugnies estime que l'enseignement des langues est très important aux yeux du PTB. Il permet bien entendu les échanges entre diverses populations et améliore la compréhension mutuelle. Dans d'autres pays, le bilinguisme est un facteur d'unité. Et cette unité est fondamentale pour le PTB. Tous les efforts doivent être faits pour que les objectifs de maîtrise des langues soient atteints. Le député regrette que le gouvernement ait fait marche arrière par rapport à l'introduction de cours de langue dès la 3e primaire dans toute la Belgique francophone et que cet objectif reste de bonnes intentions. Mais ces bonnes intentions n'ont pas encore pu devenir des actions concrètes. Le gouvernement manque clairement d'ambition en la matière.

S'il admet que l'immersion n'est pas la seule méthode d'apprentissage des langues, il est de plus en plus admis par les spécialistes que c'est la méthode la plus efficace. Le PTB est d'ailleurs pour une généralisation de l'immersion dans l'enseignement obligatoire, en tout cas dans la région bilingue de Bruxelles-capitale et dans toutes les communes proches de la Communauté flamande. Il lui paraît essentiel que les enseignants amenés à travailler en immersion soient dès lors mieux préparés. Il est donc important de répondre aux difficultés pointées tant par les services d'inspection que par l'organe d'observation et d'accompagnement de l'enseignement en immersion, à savoir le manque de maîtrise des deux langues d'immersion et les difficultés liées au recrutement et à la stabilité des équipes éducatives. Le PTB soutient l'idée de créer un master de spécialisation en enseignement multilingue, comme le prévoyait d'ailleurs le décret du 7 février 2019 qui définit la formation initiale des enseignants. Il rappelle qu'il existe à Bruxelles un projet pilote entre deux hautes écoles francophone et néerlandophone qui préparent les futurs enseignants dans un cursus bilingue. Le PTB soutient cette initiative et espère qu'elles se multiplieront. Et c'est clairement ce genre d'initiative favorisant l'enseignement en immersion que le PTB souhaite soutenir et qui figure dans les recommandations du PTB pour les États généraux d'immersion.

Le groupe PTB soutiendra cette proposition de décret.

M. Disabato estime opportun d'examiner la présente proposition de décret, maintenant que les travaux de la commission Éducation en matière d'immersion

sont terminés. S'il partage les considérations générales quant à l'importance des langues et de l'immersion, la solution présentée aujourd'hui ne répond pas à ses yeux aux besoins qui ont été émis par le secteur sur cette question. L'un des enjeux est bien de rendre l'immersion accessible et, pour ce faire, cela doit passer par l'ensemble des enseignants et non pas uniquement dans un master de spécialisation. Il ne veut pas que l'enseignement multilingue soit inaccessible et estime que la solution pour permettre une plus grande accessibilité doit être générale et intégrée. L'ensemble des enseignantes et enseignants doit pouvoir être formés à l'enseignement multilingue. D'autant qu'ici, les acteurs qui organisaient un master de spécialisation ont eux-mêmes demandé la suppression de celui-ci, face à la complexité d'organisation. Différentes pistes existent, comme intégrer des modules dans la formation initiale des enseignants et des enseignantes, organiser des certificats inter-universitaires et hautes écoles, insister sur l'importance de la formation continue ou encore appuyer sur le rôle des conseillers pédagogiques.

Ecolo privilégie une approche intégrée et la mise en avant de ce qui existe déjà au sein de l'enseignement supérieur et ne votera pas favorablement à ce texte.

Mme Sobry rappelle que le MR, à l'instar de beaucoup d'autres partis d'ailleurs, prône l'apprentissage des langues et ce dès le plus jeune âge. Cependant le groupe MR ne souscrira pas à la proposition de décret présentée. Elle maintient qu'une bonne connaissance des langues est très importante, tant pour le développement intellectuel et personnel des élèves, des étudiants que pour leur future carrière professionnelle. L'apprentissage des langues doit donc se faire sous forme de cours de langue classique ou de cours en immersion, malgré les difficultés occasionnées par la pénurie de professeurs de langues. Elle ajoute que la récente modification des rythmes scolaires dans l'enseignement obligatoire a incité certains native speakers flamands à quitter leur poste qui se situait en Fédération Wallonie Bruxelles. Le MR encourage évidemment toute mesure qui favorise cet apprentissage des langues et la proposition qui est faite par les auteurs part de la louable intention de tenter de mettre fin à cette situation de pénurie des professeurs de langue pour l'enseignement en immersion. Elle rappelle que la ministre Valérie Glatigny avait alors examiné, suite à une rencontre avec les représentants de l'Union des parents des écoles en immersion néerlandais, dans quelle mesure on pouvait intégrer cette disposition dans la réforme de la formation initiale des enseignants. Mais le dossier est particulièrement complexe parce qu'enseigner le néerlandais, l'anglais, l'allemand ou toute autre langue c'est une chose, mais enseigner des matières spécifiques comme l'histoire, les maths, etc., dans une autre langue, c'est une toute autre chose. On ne peut pas transformer des futurs enseignants de néerlandais en enseignant d'une discipline particulière en immersion, ni demander à de futurs étudiants en histoire ou en tout autre matière d'avoir une parfaite maîtrise de la langue immersive qui sera pratiquée.

Et donc, effectivement, il avait été demandé de suspendre l'examen du texte, le temps que les opérateurs de formation puissent être entendus par la commission de l'enseignement obligatoire qui menait ses travaux dans le cadre des Etats généraux de l'immersion. La députée rappelle que ce sont ces opérateurs qui ont mis en évidence une difficulté organisationnelle importante, engendrée par le nombre important de de Masters de spécialisation à organiser.

Comme Mme Kapompole l'a également rappelé, le décret de février 2022 a pratiquement supprimé tous les Masters de spécialisation, y compris celui en enseignement multilingue.

Or, il semblerait que dans le cadre des auditions, les opérateurs de formation n'ont pas été auditionnés en tant que tels. Quelques professeurs l'ont été, dont certains issus des catégories pédagogiques ou d'universités, mais il ne s'agissait pas d'une représentativité avérée. Partant, il est donc difficile d'envisager un éventuel changement d'avis de la part des opérateurs de formation.

Aux yeux de Mme Sobry, la présente proposition semble, en apparence, simple et de bon sens, voire même peu coûteuse au premier abord. Or, la proposition implique la création d'un peu plus d'une dizaine de formations puisque, outre la maîtrise de la langue d'immersion (allemand, néerlandais, anglais), l'enseignant doit aussi maîtriser la/les matière(s) qu'il compte enseigner en immersion (ex : histoire, biologie etc.). La mise en place de la combinaison de chaque langue avec chaque groupe de matières et chaque niveau d'enseignement (maternel, primaire, secondaire inférieur et supérieur) va donc demander une énorme mise en œuvre organisationnelle pour les opérateurs de formation et coûter très cher, d'autant plus que les auteurs proposent d'étendre ce master à la section 4. Dans le décret de 2019, on n'allait que de la section 1 à la section 3. Ainsi, l'argument budgétaire a été prépondérant dans cette décision : organiser ces masters coûte cher, alors que selon les opérateurs de formation eux-mêmes, ils ne vont pas drainer beaucoup d'étudiants. La plus-value était donc minime face au coût engendré.

Le MR est donc bien conscient que la proposition qui est déposée répond à une vraie question de formation en immersion propre à la FWB, pour assurer un vivier de professeurs spécifiquement formés à cette mission particulière. Mais la réponse proposée apparaît beaucoup plus lourde qu'annoncée. Il ne s'agit, ici nullement de balayer d'un geste de la main cette proposition qui soulève un vrai problème auquel le MR est sensible, mais la solution proposée est impayable et mal adaptée au public visé comme aux établissements.

Mme Vandorpe concède que la solution proposée n'est pas la seule. Lors des auditions, le directeur de l'école Francisco Ferrer, le directeur de la section pédagogique de l'EPHEC ont indiqué que plusieurs formations étaient possibles en fonction des profils et des métiers.

Elle n'est pas en accord avec les propos de Mme Kapompole qui évoque un soi-disant manque d'efficacité de la proposition; en effet, cette proposition figurait dans le décret Marcourt mais n'a jamais été appliquée. Dans le cadre du master de spécialisation, les dispositions aujourd'hui discutées existaient dans le décret Marcourt mais n'ont jamais été testées et ont été supprimées par la réforme de la FIE portée par la ministre Glatigny. Les cibles étaient différentes et elle estime que l'argument avancé par Mme Kapompole ne tient pas.

Elle rejoint Mme Sobry sur le fait que cette disposition vise à permettre de combler le manque de locuteurs natifs qu'a initié la réforme des rythmes scolaires. L'ensemble des auditions a prouvé qu'il fallait agir sur cette formation et qu'en effet, les professeurs de discipline et de matière n'avaient pas nécessairement la maîtrise de la langue et que ce master pouvait apporter un plus.

L'argument selon lequel le coût présenté par cette mesure peut constituer un frein est un argument que la députée peut entendre. Après avoir entendu les positions de chaque groupe politique, elle demande néanmoins que la proposition de décret soit votée par la commission et ne manquera pas, personnellement ou par le biais de sa formation politique, de revenir lors de la prochaine législature sur la question de l'immersion et de la formation initiale des enseignants

2.3 *Vote sur les articles*

Articles premier à 11

Les articles premier à 11 ont été rejeté par 9 voix contre 4.

2.4 *Vote sur l'ensemble et confiance*

La proposition de décret instaurant un master de spécialisation en enseignement multilingue et préparant les futurs enseignants à enseigner en immersion dans l'enseignement obligatoire a été rejetée par 9 voix contre 4.

La confiance est accordée à la rapporteuse et au Président pour la rédaction du présent rapport.

La Rapporteuse,
Mme Rachel Sobry

Le Président,
M. Nicolas Tzanetatos